MAIRIE

Conseil Municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026.03.02.3*1

Envoyé en préfecture le 12/04/2026
Reçu en préfecture le 12/04/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260330-D_2026_03_02V2-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Fabrice TANGUY

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 10h15, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay régulièrement convoqué par Madame Marie-Claire HÉNAFF, maire sortante, s'st réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine PALUD doyenne d'âge.

Date de convocation : 24 mars 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, M. Fabrice TANGUY, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, Mme Martine PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY, Mme Nathalie.

Secrétaire de Séance : M. Fabrice TANGUY

D. n° 2026.03.02.3*1 : Vote du CFU 2025 - Commune

3-1 COMMUNE :

Le Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'exercice 2025 a été présenté au Conseil municipal. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POSTEC, 1er adjoint et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique de 2025 dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement	**Dépenses**	**Recettes**
	622 062.50	789 799.58
Excédent de Fonctionnement	***167 737.08***	
Section d'investissement	**Dépenses**	**Recettes**
	684 374.00	690 013.20
Excédent d'investissement	***5 639.20***	

- ✓ **ARRETE** les résultats tels que présentés avec un excédent global de 173 376.28 €

Le secrétaire
Fabrice TANGUY

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.